




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35705-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.674**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE - EHPAD ' LA BASTIDE DU FIGUIER '

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie

D.G.A.S Qualité de Vie
AMFA 8927

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Catherine SILVESTRE

-

Nomenclature : 7.5 Subventions

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE - EHPAD ' LA BASTIDE DU FIGUIER ' - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Aix-en-Provence gère l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) «La Bastide du Figuier », sise Traverse du Lavoir de Grand Mère – 13100 Aix-en-Provence, depuis son ouverture le 1^{er} septembre 1999.

La faible capacité de cet établissement (45 lits) ainsi que le prix de journée relativement peu élevé en font un établissement difficilement viable financièrement. Le Conseil d'Administration du CCAS s'est donc interrogé sur le mode d'administration de cette structure et une étude approfondie (juridique, administrative, financière) a été sollicitée par la Présidente du CCAS qui a également émis le souhait de prendre en compte dans cette étude une orientation sur l'ouverture et la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Début 2012 une mission d'audit a donc été commandée au cabinet ASCOR pour permettre au CCAS de conduire les changements nécessaires dans la gestion et l'organisation de son EHPAD. Cette analyse a été réalisée sur pièces et sur place en rencontrant les différents acteurs et partenaires de l'établissement, avec pour mission de faire des propositions d'évolution concernant le devenir de l'établissement afin de faire émerger l'option de gestion la plus

favorable. Ceci dans le souci permanent de garantir un niveau de prise en charge optimale des résidents et de recherche d'efficacité économique.

A l'issue de la présentation de cette étude au Conseil d'Administration du CCAS et à sa Présidente, la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale (GCSMS) a été retenue comme l'une des solutions la mieux adaptée à la situation actuelle, permettant la mutualisation des moyens et des compétences avec d'autres structures intervenant dans le même champ d'activités, il représente également l'outil de coopération le mieux approprié pour faire évoluer efficacement le financement de la structure et les conditions d'organisation de la prise en charge des personnes âgées accueillies.

Cette création s'inscrit parfaitement dans le contexte d'évolution des politiques publiques et de l'évolution générale du secteur médico-social. Les enjeux sont de favoriser la mutualisation des moyens existants, mais aussi de positionner l'évolution de l'offre de service au sein du territoire aixois de manière cohérente, permettant ainsi une fluidité dans le parcours de soins de la personne âgée.

Compte-tenu de la complexité de la problématique ce projet de création de GCSMS, en partenariat avec le Centre de Gérontologie de Saint Thomas de Villeneuve (géré par l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve), nécessite un accompagnement technique et une assistance sur la dimension opérationnelle de montage du dossier, la rédaction des documents contractuels et la procédure de mise en œuvre.

Un comité technique et un comité de pilotage, composés des représentants du pouvoir adjudicateur, seront chargés de valider les étapes majeures du déroulement du marché.

Afin de renforcer le partenariat entre la Ville et le CCAS et apporter une participation financière à la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une subvention d'un montant de 30 000 € (trente mille euros).

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget 2013 de la Ville sur la ligne budgétaire 92520 657362 1724 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.674 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION RELATIVE A LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
EN VUE DE LA CREATION D'UN GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET
MEDICO-SOCIALE - EHPAD ' LA BASTIDE DU FIGUIER '**

Présents et représentés	: 36
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 36
Pour	: 36
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard GERACI, M. André GUINDE, Mme Catherine SILVESTRE

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**